

- R A P P O R T -

sur

LA CREATION DU FRONT

N A T U R E

Le Front que nous voulons créer n'est pas un parti politique. C'est un mouvement de liaison entre les organisations, les partis et les individus qui ont adopté ses principes et sont décidés à mener une lutte décisive pour l'autonomie de nos pays, et leur union nécessaire.

Ce FRONT est donc par nature indépendant de tous les partis politiques, et son idéologie ne se confond avec aucune idéologie particulière donnée. Sa plateforme d'action est donnée par les deux mots d'ordre d'AUTONOMIE et d'UNION.

Ce FRONT est susceptible de se rattacher à un mouvement similaire qui serait créé dans nos pays mêmes, et qui aurait les mêmes bases d'action. La coordination des deux organismes et les méthodes d'harmonisation entre leurs actions seraient - bien entendu - définies par les organismes directeurs, au moment où cette question se posera.

Ce FRONT, qui ne sera pas un parti politique, pourra cependant prendre des initiatives politiques, dans le cadre des buts qu'il s'est assignés.

Ce FRONT, n'entend pas se substituer aux partis politiques en place, mais travailler à les rapprocher et - si possible - les aider à se réunir, sur la base de l'autonomie.

Ce FRONT, est ouvert à tous les individus, partis ou organismes ANTILLAIS et GUYANAIS, sans discrimination préétablie, qu'elle soit d'ordre politique, religieuse ou raciale.

o

o o

B U T

Le but essentiel du Front est de lutter pour le changement radical des structures politiques dans nos pays, par l'obtention de l'autonomie.

Cette obtention ne saurait être considérée comme une fin en soi, mais comme la seule voie possible, dans les circonstances actuelles, vers un développement réel de nos pays, leur industrialisation et leur mieux-être.

Ce Front considère donc que l'obtention de l'autonomie, pour être valable, ne saurait qu'être arrachée à partir des luttes et des revendications de nos peuples, et non obtenue par des tractations entre l'impérialisme français et les valets qu'il installe et suscite dans nos pays.

Le Front n'entend donc pas préjuger des formes juridiques, statutaires ou politiques de l'autonomie. Ces formes seront décidées par nos trois peuples au moment où ils auront le pouvoir de s'exprimer.

Le principe fondamental du Front, sur cette question est que l'autonomie ne saurait conduire à une perpétuation déguisée du colonialisme, ni à l'établissement d'un nouveau système d'exploitation dans nos pays.

Le Front entend donc se battre pour que le problème de l'autonomie et de l'union nécessaire soit porté à la connaissance de nos peuples, et pour que nos idées-porteuses de vérité - soient largement diffusées.

Un des buts essentiels du Front, avant comme après l'autonomie, sera de militer pour une étroite coopération entre la GUADELOUPE - La GUYANE - et la MARTINIQUE, afin d'harmoniser les plans de développement de ces trois pays, dans le contexte d'une union nécessaire.

Ici encore, le Front n'entend pas préjuger de la nature juridique, politique ou statutaire de cette union, qu'il appartiendra à nos peuples de décider, en toute connaissance de cause.

Mais le Front s'engage à travailler pour que cette union, condition inéluctable de notre émancipation, soit toujours présentée, expliquée, soutenue dans nos pays.

.../.

Les buts particuliers et les moyens d'action du Front sont à envisager de la manière suivante :

- L'objectif essentiel

sera la création d'un vrai journal, instrument de diffusion de nos idées. La périodicité du journal et son volume seront déterminés par l'Assemblée Générale du Front.

- le deuxième objectif

sera d'établir des contacts internationaux, afin que les problèmes antillais et guyanais soient portés à la connaissance des autres peuples. Dans le monde moderne, un peuple qui lutte seul est un peuple handicapé. L'apparition des peuples sous-développés sur la scène internationale est de nature à favoriser l'émancipation des ANTILLAIS et des GUYANAIS.

- le troisième objectif

et l'un des principaux - sera de multiplier les contacts avec les masses de nos pays, principalement à travers les organisations et les partis politiques, afin de contribuer à la création du Front Commun dans nos pays mêmes.

Parmi nos réalisations particulières immédiates il faut évidemment placer au premier rang la publication des travaux de l'actuel Congrès, CONGRES CONSTITUTIF DU FRONT.

o

o o

ORGANISATION

L'organisation définitive du Front sera décidée par l'Assemblée Générale qui sera convoquée à partir des fiches d'adhésion collectées au cours du Congrès.

Il est à prévoir qu'un organisme central sera élu, qui devra normalement comporter un représentant au moins pour chacune des organisations qui auront adhéré au Front. Il serait souhaitable que des représentants de chaque ville, de chaque pays où vivent des ANTILLAIS et des GUYANAIS, soient inscrits à cet organisme directeur. Le Front s'engage à créer des sections rapidement dans ces villes ou ces pays.

L'adhésion et l'exclusion éventuelle du Front seront décidées selon une procédure qui sera fixée par l'Assemblée Générale, et en tous cas sur la base suivante :

TOUT INDIVIDU OU ORGANISME QUI ADHERE AU FRONT
PREND L'ENGAGEMENT SOLENNEL DE MILITER ACTIVE-
MENT POUR L'AUTONOMIE ET POUR L'UNION.

